



Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 94 d) de l'ordre du jour

Environnement et développement durable : poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Lettre datée du 30 mars 2004, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies

À la demande de l'Alliance des petits États insulaires et des petits États insulaires en développement qui a participé à la Réunion préparatoire interrégionale pour la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, tenue à Nassau (Bahamas) du 26 au 30 janvier 2004, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Rapport sur les débats de la Réunion préparatoire interrégionale des petits États insulaires en développement pour la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade sur le développement durable des petits États insulaires en développement (voir annexe).

Je souhaiterais que le texte de la présente lettre et de son annexe soit distribué comme document de l'Assemblée générale au titre du point 94 d) de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des Bahamas
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Paulette A. Bethel



**Annexe à la lettre datée du 30 mars 2004, adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport sur les débats de la Réunion préparatoire interrégionale
des petits États insulaires en développement pour la Réunion
internationale chargée d'examiner la mise en œuvre
du Programme d'action de la Barbade sur le développement
durable des petits États insulaires en développement**

La Réunion interrégionale des petits États insulaires en développement, à laquelle des ministres ont participé, a eu lieu à l'Hôtel Radisson Cable Beach à Nassau (Bahamas) du 26 au 30 janvier 2004 en vue de préparer la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Comme le Conseil économique et social l'avait demandé dans sa résolution 2003/55, sur la recommandation de la Commission du développement durable à sa onzième session, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/213, la Réunion a rassemblé des participants des petits États insulaires en développement et des territoires qui sont membres associés des commissions régionales concernées, des observateurs des États donateurs et des représentants des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Y ont participé plus de 300 personnes, dont 22 ministres et ministres adjoints.

La Réunion interrégionale a fixé des priorités communes pour tous les petits États insulaires en développement en vue de faire progresser leurs initiatives de développement durable, en particulier par la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de la Barbade, adopté lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui a eu lieu en 1994. Une Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, 10 ans plus tard, se tiendra à Maurice du 30 août au 3 septembre 2004.

La Réunion interrégionale de Nassau était l'aboutissement de trois réunions préparatoires régionales pour les petits États insulaires en développement : États du Pacifique (4-8 août 2003, Apia, Samoa); États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale (1^{er}-5 septembre 2003, Praia, Cap-Vert); et États des Caraïbes (6-10 octobre 2003, Port of Spain, Trinité-et-Tobago). Les travaux de la Réunion interrégionale avaient pour base les exposés de la position des différentes régions ainsi que les rapports des quatre réunions de groupes d'experts qui avaient eu lieu entre juillet et décembre 2003, en coopération avec le PNUD.

Le 30 janvier 2004, la Réunion a adopté la Déclaration de Nassau, publiée en tant que document de l'Assemblée générale sous la cote A/58/709. Elle a approuvé une stratégie de poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, comme convenu par les ministres et chefs de délégation des pays membres de l'Alliance des petits États insulaires en développement, stratégie qui devait être examinée de nouveau lors de la Réunion préparatoire pour la Réunion internationale

de Maurice, qui devait avoir lieu du 14 au 16 avril 2004 à New York parallèlement à la douzième session de la Commission du développement durable.

La Réunion interrégionale a rassemblé de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Secrétaire général de la Réunion internationale de Maurice et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, M. Anwarul Chowdhury, et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. José Antonio Ocampo. Se sont également adressés aux participants pendant la séance inaugurale S. E. Julian Hunt, Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de Sainte-Lucie, S. E. Rajesh Bhagwan, Ministre de l'environnement et du développement national de Maurice, au nom de l'Alliance des petits États insulaires en développement, S. E. Borge Brende, Ministre de l'environnement de la Norvège et Président de la douzième session de la Commission du développement durable, et S. E. Jamal Nasser Al-Bader, Ambassadeur du Qatar, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. S. E. Perry Christie, Premier Ministre des Bahamas, a prononcé le discours inaugural.

La Réunion interrégionale était présidée par le Ministre de la santé et de l'environnement des Bahamas, S. E. Marcus Bethel. Un débat général a eu lieu de même six discussions de groupe traitant des défis nouveaux et des questions qui commençaient à se poser. On en trouvera le résumé ci-après. Un groupe de rédaction composé de trois représentants de chaque région et présidé par le représentant du Bélice s'est réuni pendant toute la semaine pour mettre au point le projet de textes à soumettre à la Réunion, qui ont été adoptés par tous les membres de l'Alliance des petits États insulaires à la fin de la Réunion.

Débat général

Les ministres et autres responsables de haut niveau participant à la Réunion régionale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ont tous souligné la pertinence et le rôle crucial qui restaient ceux du Programme d'action de la Barbade dans la définition des mesures prises en faveur du développement durable. Un grand nombre d'orateurs ont toutefois mis l'accent sur des insuffisances importantes de la mise en œuvre qui s'expliquaient par l'absence de volonté politique au niveau international et le manque de ressources financières suffisantes pour appuyer les efforts nationaux et régionaux.

Plusieurs participants ont relevé que, en dépit des efforts importants accomplis par bien des petits États insulaires en développement au cours des 10 dernières années et des résultats non négligeables qu'ils avaient obtenus, il serait faux de conclure que ces pays étaient aujourd'hui mieux en mesure de parvenir au développement durable qu'en 1994. Outre que pour la majorité d'entre eux, les besoins critiques en matière de développement, notamment pour ce qui était de la mise en valeur de leurs ressources humaines, de leur capacité de production et de leurs relations commerciales, ne cessaient d'augmenter, les petits États insulaires en développement, en tant que groupe, devenaient encore plus vulnérables.

Les participants se sont accordés à penser que l'on traitait effectivement d'un grand nombre de problèmes environnementaux, mais qu'il était essentiel aujourd'hui d'assurer un meilleur équilibre avec les dimensions sociale et

économique du développement durable, en tirant parti des enseignements du Sommet mondial pour le développement durable et du Plan d'application de Johannesburg. Un certain nombre d'orateurs ont insisté sur la nécessité de rattacher plus étroitement le Plan d'action de la Barbade aux autres accords et engagements multilatéraux dans le même domaine, tels que le Consensus de Monterrey et la Déclaration du Millénaire. Bien des orateurs estimaient qu'il n'y avait guère eu de synergie et de coordination entre les mécanismes d'application de ces engagements et ont souligné la nécessité de renforcer ces cadres mondiaux au moyen du soutien politique et financier voulu.

La quasi-totalité des orateurs ont fait observer que le manque de ressources financières était un des grands facteurs qui freinaient l'application du Programme d'action de la Barbade. La tendance à la baisse de l'aide publique au développement (APD) émanant de la communauté des donateurs était préoccupante. Plusieurs délégations ont demandé instamment que le projet de document à soumettre à la Réunion internationale de Maurice contienne des recommandations concernant la création de nouveaux mécanismes financiers accessibles aux petits États insulaires en développement et adaptés à leurs besoins en matière de stratégies de développement durable.

À ce propos, bien des participants voyaient dans des partenariats entre les petits États insulaires en développement et leurs partenaires de développement, du type de ceux prévus lors du Sommet mondial pour le développement social, un facteur clef pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade. Des participants ont également noté que les petits États insulaires en développement devaient manifester la volonté d'assurer un processus d'application plus transparent et plus responsable, et ont donc souligné l'importance de mécanismes de contrôle efficaces, notamment par l'intermédiaire d'instances comme la Commission du développement social.

Les délégations ont souligné l'importance du commerce pour tous les petits États insulaires en développement. Si les accords régionaux revêtaient une grande importance, on a fait observer qu'ils devaient venir compléter les processus multilatéraux. Les participants ont recommandé que la Réunion internationale de Maurice encourage le progrès du cycle de développement de Doha mené dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour permettre aux petits États insulaires en développement, et à d'autres pays en développement, de participer à un système commercial mondial plus juste et plus ouvert. On a préconisé une coopération et un soutien avec effet de levier, non en termes d'APD ou d'assistance technique, mais en garantissant un meilleur accès aux marchés pour les exportations des petits États insulaires en développement, notamment pour les produits agricoles et les matières premières. Différents problèmes liés à la concurrence découlant de la mondialisation et la nécessité d'intégrer les préoccupations des petits États insulaires en développement dans les négociations globales sur la libéralisation du commerce ont également été abordés.

Les participants ont examiné les limites auxquelles les petits États insulaires en développement continuaient de se heurter dans les domaines technique, des ressources humaines et des institutions. Les politiques relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à la perte et à la protection de la biodiversité et des ressources côtières et marines ainsi qu'à une meilleure gestion des déchets et à la protection contre la pollution marine d'origine terrestre ont également été

mentionnées comme exigeant une réflexion plus poussée. On a souligné que les catastrophes naturelles et dues à l'homme continuaient de compromettre les efforts de développement durable de bien des petits États insulaires en développement. Les participants ont fermement appuyé la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Les délégations ont noté que depuis l'adoption du Programme d'action de la Barbade, plusieurs questions nouvelles se posaient dont il n'avait pas été tenu compte dans le Programme lui-même et qu'il faudrait donc traiter de manière appropriée dans le document issu de la Réunion internationale de Maurice. Il s'agissait entre autres des problèmes posés par le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et la dengue et par l'augmentation sensible de maladies dues au mode de vie, comme l'hypertension et le diabète, du progrès des technologies de l'information et de la communication, de la promotion de la dimension culturelle du développement durable et du développement des industries culturelles, ainsi que du renforcement des structures de sécurité et de gouvernance dans les petits États insulaires en développement pour combattre la corruption et la criminalité transnationale.

Les délégations ont constaté que les organisations intergouvernementales et techniques et les commissions régionales jouaient un rôle important en complétant l'action des gouvernements nationaux. Elles ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer les mécanismes régionaux pour coordonner plus étroitement l'application du Programme d'action de la Barbade. À ce propos, on a demandé l'approbation rapide de la décision tendant à ce que le Comité de l'océan Indien serve de mécanisme provisoire de coordination pour le groupe des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale.

Pour ce qui était du rôle du système des Nations Unies dans la poursuite de l'application et du suivi du Programme d'action de la Barbade, divers pays souhaitaient vivement que le Département des affaires économiques et sociales continue de coordonner les questions se rapportant aux petits États insulaires en développement. On a instamment demandé que le Groupe chargé de ces États au sein de la Division du développement durable du Département soit renforcé et restructuré après la Réunion de Maurice pour être en mesure de faire face aux nouveaux défis prévus. Un grand nombre d'orateurs ont demandé le renforcement et l'expansion du Réseau des petits États insulaires en développement (SIDSnet) de manière à ce qu'il comprenne un centre d'échange d'informations qui servirait de catalyseur pour le transfert de technologies et la création de capacités.

Les délégations ont également souligné la nécessité d'une coordination accrue entre les divers secrétariats des conventions qui traitaient de questions concernant spécifiquement les petits États insulaires en développement. Elles ont mis l'accent sur le renforcement des liens entre les processus internationaux et les régimes d'application régionaux et nationaux.

Une autre question qui préoccupait un grand nombre de petits États insulaires en développement et leurs partenaires était celle de la « sortie » de certains de ces États de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) sur la base de plusieurs critères élaborés par un groupe d'experts des Nations Unies et approuvés par le Conseil économique et social. Un certain nombre d'orateurs considéraient que cette sortie, qui pouvait entraîner une perte d'aide au développement, mettrait

immédiatement les petits États insulaires en développement concernés en situation de fragilité. Plusieurs délégations ont insisté pour que ces critères de sortie soient modifiés de manière à intégrer des considérations de vulnérabilité économique et environnementale qui tiendraient compte de la situation particulière des petits États insulaires en développement. Ils ont demandé instamment qu'aucun pays ne sorte de la catégorie des PMA tant que la question n'aurait pas été étudiée plus avant, notamment lors de la Réunion internationale de Maurice, et que des mesures n'auraient pas été mises en place pour assurer une transition sans heurt.

Un grand nombre de délégations ont reconnu que si les défis que les petits États insulaires en développement avaient à relever étaient très divers, ils n'étaient pas insurmontables. Certaines ont indiqué que le document issu de la Réunion de Maurice devait refléter les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Barbade et les insuffisances qui demeuraient et identifier clairement les mesures à prendre en priorité en vue du développement durable des petits États insulaires en développement. On a noté que ce document n'avait pas besoin d'être long et qu'il devait plutôt viser à mobiliser un soutien politique et garantir que les résultats du processus d'examen étaient étroitement ciblés, orientés vers l'action et délimités dans le temps.

Plusieurs délégations ont observé que si la situation particulière des petits États insulaires en développement était prise en compte dans le programme Action 21, adopté par le Sommet Planète Terre à Rio en 1992, le Plan d'action de la Barbade lui-même et le Plan d'action de Johannesburg, entre autres, il fallait toujours aujourd'hui réaffirmer la singularité de ces États, 10 ans après l'adoption du Plan d'action de la Barbade. Un grand nombre d'orateurs ont proposé que l'Alliance des petits États insulaires soit officialisée et représentée à toutes les réunions internationales pertinentes, ce qui permettrait de faire mieux connaître les vues des petits États insulaires en développement et les problèmes communs auxquels ils se heurtent.

Les représentants d'un certain nombre de pays donateurs et d'organismes des Nations Unies ainsi que d'organisations régionales ou non gouvernementales ont également participé au débat général.

Un certain nombre de pays donateurs pensaient, comme les petits États insulaires en développement, que la variabilité du climat et les changements climatiques continuaient de présenter un risque majeur pour la durabilité, voire la survie, d'un certain nombre de petits États insulaires en développement, et ils sont convenus que ces questions n'avaient pas été suffisamment examinées jusqu'à présent. Ils ont demandé que la Réunion internationale de Maurice adresse un message fort incitant à la ratification et à l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Plusieurs donateurs ont souligné l'importance d'initiatives en matière d'énergie renouvelable et offert de partager leur expérience et leur expertise dans ce domaine. Des donateurs ont souligné qu'il était urgent de conclure le Cycle de Doha de négociations commerciales internationales et demandé que les petits États insulaires en développement participent davantage à ce processus. Certains d'entre eux ont souligné que l'élimination des subventions agricoles qui faussaient le commerce était une priorité. Notant l'importance des ressources de l'océan et de la mer pour les petits États insulaires en développement, un orateur a demandé l'amélioration de leur évaluation de leur gestion, et des rapports les concernant.

Les représentants d'institutions spécialisées et d'organismes des Nations Unies ont donné des informations importantes sur l'action actuellement menée en faveur des petits États insulaires en développement dans leurs domaines d'expertise respectifs, notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, les changements climatiques, la gestion des catastrophes, la foresterie, la biodiversité et autres questions environnementales, ainsi que sur des préoccupations régionales. Plusieurs institutions ont annoncé qu'elles fourniraient des informations supplémentaires sur les activités nouvelles et prévues et les rapports concernant les petits États insulaires en développement lors de la Réunion préparatoire d'avril à New York.

Les organisations non gouvernementales qui ont pris la parole au cours du débat général considéraient généralement que les 10 années qui s'étaient écoulées depuis la Barbade n'avaient guère été marquées par des progrès tangibles pour les petits États insulaires en développement, et elles ont demandé un soutien renouvelé au Plan d'action de la Barbade et aux engagements qui s'y rapportaient. Elles ont prié instamment les gouvernements d'inclure des objectifs et des mesures soumises à un calendrier dans la nouvelle stratégie de mise en œuvre et souligné qu'il fallait assurer la pleine participation de la société civile à la Réunion internationale de Maurice. Quelques ONG ont mis l'accent sur des intérêts et des préoccupations spécifiques, notamment la pêche ou la mariculture, l'agriculture et la sécurité alimentaire, une bonne gestion de la santé et une lutte efficace contre les maladies, l'emploi et autres questions sociales.

Tables rondes

Les six tables rondes tenues pendant la réunion interrégionale se sont toutes penchées sur les problèmes et questions qui ont commencé à se poser ou sont devenus plus urgents depuis l'adoption du Programme d'action de la Barbade. Des spécialistes des petits États insulaires en développement et des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG) ont animé les débats, qui ont été suivis par des échanges interactifs avec les participants. On trouvera ci-après un résumé succinct des six tables rondes.

Table ronde I

« Nouveaux problèmes et nouvelles questions : intégrer les impératifs de développement humains et sociaux »

Les débats ont été axés sur les questions relatives au développement humain, notamment les moyens de subsistance durables et les possibilités de soin et d'emploi et ont visé à déterminer comment les petits États insulaires en développement pourraient répondre concrètement à leurs besoins dans ces domaines. Tirer profit des meilleures pratiques des uns et des autres et échanger des informations à cette fin ont été considérés comme des moyens essentiels de progresser.

En ce qui concerne les questions de santé, il a été constaté avec préoccupation que la région des Caraïbes venait en deuxième position derrière l'Afrique subsaharienne en matière de prévalence du VIH/sida chez les adultes et que, pour lutter contre le VIH /sida, de nombreux petits États insulaires en développement avaient dû ponctionner les maigres ressources qu'ils allouaient à la lutte contre d'autres maladies et problèmes de santé. De plus, de nouvelles maladies telles que le

syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) constituaient une menace pour la santé et le tourisme, tout comme l'absence d'installations efficaces de traitement des déchets solides et liquides, qui menaçaient les plages. La production et l'utilisation de drogues illicites constituaient également de graves problèmes dans de nombreux petits États insulaires en développement.

D'autres questions relatives à la vulnérabilité sociale ont été examinées, notamment celles concernant les importantes migrations de main-d'œuvre qualifiée, en particulier d'infirmières et d'enseignants et, dans certains cas, de membres des forces armées, qui partent à l'étranger pour mieux gagner leur vie, ce qui, pour le pays, représente une perte de personnel médical et enseignant qualifié. Il a été demandé aux pays plus riches d'aider à financer la formation d'un plus grand nombre de ces travailleurs et, dans ce contexte, on a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération entre petits pays insulaires en développement, et un représentant d'un petit pays insulaire en développement des Caraïbes a rappelé l'offre de son gouvernement d'envoyer du personnel de santé et des enseignants qualifiés dans des petits pays insulaires en développement qui en manquent.

On s'est inquiété de l'évolution des pratiques culturelles dans de nombreux petits États insulaires en développement, due pour une large part à l'accessibilité de la télévision par satellite. On en a donné pour exemple l'évolution des habitudes alimentaires, caractérisée par le passage de l'alimentation traditionnelle locale à l'alimentation rapide, qui a entraîné une augmentation de l'incidence de l'obésité et de la malnutrition et multiplié les problèmes de santé, avec ce que cela comporte en termes de coûts économiques.

Il a été jugé indispensable que les petits États insulaires en développement isolés soient dotés de meilleurs moyens de communication et on a considéré d'une importance cruciale d'améliorer les compétences des enseignants à tous les niveaux. On a également examiné la possibilité, pour renforcer les capacités, que les universités des petits États insulaires en développement adaptent davantage leurs programmes d'enseignement à l'environnement particulier qu'est celui des petites îles faiblement peuplées. L'importance de la volonté politique de faire face à de nouvelles menaces telles que le VIH/sida a été soulignée, ainsi que l'absence de « plans de relève » dans de nombreux petits États insulaires en développement.

Les activités de développement menées au niveau local, dont la surveillance policière de proximité, l'enseignement extrascolaire (en particulier de la musique et des arts) et les activités visant à sensibiliser aux spécificités culturelles et à améliorer les qualités d'écoute, ont été présentées comme des moyens concrets et efficaces de continuer à accroître le taux d'alphabétisation, d'encourager l'esprit d'entreprise et de donner aux populations, en particulier celles des zones urbaines défavorisées, les moyens d'améliorer leur sort.

S'agissant de vulnérabilité, la nécessité de renforcer l'aptitude des petits États insulaires en développement à résister à des phénomènes tels que les changements climatiques et l'érosion des côtes a été soulignée. Des participants ont demandé instamment que le Protocole de Kyoto se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soit appliqué. De nombreux intervenants ont demandé que l'OMC accorde un traitement spécial et différencié aux petits États insulaires en développement, en arguant du fait que les règles commerciales actuelles ne leur étaient pas favorables. Dans cet ordre d'idées,

l'attention a été appelée sur la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, qui doit se tenir à Kobe (Japon) en janvier 2005. Il a été noté que les petits États insulaires en développement étaient peut-être plus vulnérables maintenant qu'ils ne l'étaient il y a 10 ans à cause des catastrophes naturelles. Enfin, l'importance de l'action menée par les organisations de secours de la société civile (telles que les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), qui peuvent venir immédiatement au secours des petits États insulaires en développement exposés à des risques ou victimes de catastrophes, a été mentionnée.

Les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire ont été vus comme un cadre général d'action devant permettre de donner un contenu concret au développement durable.

Il a été relevé que les coûts engagés par de nombreux petits États insulaires en développement pour assurer leur sécurité face aux nouvelles menaces terroristes avaient augmenté. Assurer la sécurité supposait un renforcement des capacités, même dans les petits États, et il a été demandé aux petits États insulaires en développement de coopérer à cet effet et aux pays développés de les aider.

Table ronde II

« Application des stratégies nationales de développement durable »

La table ronde a commencé par examiner la question de savoir pourquoi les petits États insulaires en développement n'ont pas pleinement tenu compte du développement durable dans leurs plans nationaux. Selon un certain nombre d'orateurs, au départ, bon nombre de ces pays avaient considéré que la Conférence et le Programme d'action de la Barbade avaient davantage à voir avec l'environnement qu'avec le développement durable, ce qui tenait en partie à la composition des délégations à la Conférence de la Barbade (constituées essentiellement de spécialistes de l'environnement) et à la définition des tâches à accomplir pour donner suite au Programme d'action (qui mettaient essentiellement l'accent sur l'environnement). Il était clair pour Maurice, en tout état de cause, qu'il fallait intégrer les trois piliers du développement durable de manière à s'assurer la participation de toutes les parties prenantes.

De l'avis d'un animateur, les ministres des finances et de la planification devaient participer au premier chef à l'élaboration des stratégies nationales de développement durable et il fallait s'assurer qu'ils comprenaient les avantages du développement durable. Comprendre par exemple que l'amélioration des rendements énergétiques et l'utilisation de l'énergie renouvelable se traduisent directement par des économies est un argument particulièrement convaincant pour ceux qui s'intéressent de près aux questions budgétaires.

La nécessité de faire bien comprendre aux populations locales que protéger l'environnement revient à protéger leurs intérêts économiques et sociaux a été soulignée, ainsi que celle de prendre des mesures pour inciter les milieux d'affaires à opérer des choix favorables au développement durable. Les petits États insulaires en développement n'étaient pas parvenus, tant s'en fallait, à maîtriser le processus de développement durable et à le faire déboucher sur la création d'entreprises, ce dont témoignait concrètement, par exemple, le fait qu'il n'existait pas de réglementation capable de contraindre les centres touristiques à évaluer complètement leurs capacités limites.

Il a été proposé que les petits États insulaires en développement s'occupent simultanément des objectifs du Millénaire pour le développement, du développement durable et du Programme d'action de la Barbade, dont les buts et le cadre d'action vont dans le même sens. Il était particulièrement difficile d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, dont les premières échéances tombaient en 2005. On pouvait élaborer de bonnes stratégies nationales de développement durable, qui se fixent notamment pour but d'atteindre ces objectifs, en étudiant les moyens d'atténuer la vulnérabilité et de promouvoir la capacité de résistance. On a convenu qu'il était possible d'atteindre les objectifs fixés au Sommet mondial pour le développement durable et ceux du Millénaire pour le développement et qu'il y avait lieu de les intégrer dans des plans stratégiques nationaux dans lesquels les petits États insulaires en développement s'engageraient à s'acquitter de toutes les obligations qu'ils ont contractées. La nécessité d'associer la société civile à la mise en œuvre de ce plan autrement que sous la forme d'une simple consultation a été soulignée.

Dans cet ordre d'idées, on a souligné la nécessité d'harmoniser la démarche des gouvernements avec celle des donateurs et de faire bien comprendre les priorités des gouvernements aux donateurs à l'aide de groupes de type consultatif.

Établir des rapports nationaux sur l'état de l'environnement a été jugé d'une grande utilité pour les petits États insulaires en développement, de même que la création d'un service chargé du développement durable au sein de leur ministère de la planification, ou son maintien en fonction s'il en existait déjà un. Le problème qui restait à résoudre était de savoir comment faire connaître et comprendre les principes du développement durable, ce qui supposait que les petits États insulaires en développement adoptent de nouvelles modalités de travail. Planifier le développement durable au niveau national était donc indispensable pour donner suite au Programme d'action de la Barbade et les stratégies nationales de développement durable dans les petits pays insulaires en développement devaient être vues non comme une fin en soi mais comme un moyen.

Un animateur a souligné que les stratégies nationales de développement durable devaient faire une large part à l'éducation. Le rôle de l'éducation devait être pris en compte dans les futurs modèles de développement durable. Il ne fallait pas non plus ignorer un certain nombre d'autres éléments, tels que la nécessité de disposer d'une référence en matière de développement durable au niveau national. Les dirigeants avaient un grand rôle à jouer à cet égard et le personnel ayant reçu une bonne formation pouvait aider à faire progresser les connaissances et la compréhension de la notion de développement durable. On a également souligné qu'il fallait associer les jeunes à la pratique du développement durable dès leur plus jeune âge.

Enfin, on a fait valoir que les organismes des Nations Unies avaient un rôle important à jouer pour ce qui était de faciliter la planification et l'élaboration des stratégies mais qu'en ce qui concernait les petits États insulaires en développement, la question n'avait pas été examinée à fond. L'étude des questions intersectorielles relatives à la planification du développement national montrait que les petits États insulaires en développement devaient adopter une démarche intégrée pour pouvoir atteindre un développement durable.

Table ronde III

« Renforcer la concurrence : commerce, finance, esprit d'entreprise et partenariat »

Les débats de cette table ronde se sont articulés autour d'une série de questions relatives à l'intégration des petits États insulaires en développement à l'économie mondiale, aux difficultés qu'ils rencontrent pour éviter que la libéralisation du commerce ne les marginalise davantage sur le plan économique et au rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer pour améliorer la définition des petits États insulaires en développement, qui pourrait leur permettre d'obtenir l'appui international particulier dont ils ont besoin. Les animateurs et plusieurs participants ont vu un élément décisif pour les préparatifs de la Réunion internationale dans le contraste entre la reconnaissance, par la communauté internationale, des caractéristiques et de la vulnérabilité particulières des petits États insulaires en développement et le fait que les partenaires de développement de ces pays ne leur proposent pour ainsi dire aucun traitement spécial tenant compte de leur insularité.

Les problèmes auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales ont été soulignés à l'aide d'une présentation visuelle des derniers faits survenus au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). On a rappelé que l'OMC avait établi des modalités de traitement spécial et différencié mais on a aussi souligné qu'elle ne regroupait pas les petits États insulaires en développement dans une catégorie distincte comparable à celle des pays les moins avancés et ne leur accordait aucun traitement spécial au motif de leur petite taille et de leur insularité, à moins qu'ils ne fassent partie de ces pays. Il a été cependant observé que certains signes permettaient d'espérer que les instances commerciales multilatérales comprendraient mieux les questions relatives à l'insularité lorsque la table ronde a examiné les diverses propositions faites par les petits pays insulaires en développement membres de l'OMC dans le cadre du programme de travail de cette organisation relatif aux petits pays, en particulier celles concernant le maintien de leur accès préférentiel aux marchés et l'assouplissement de certaines mesures en leur faveur.

L'expérience des pays des Caraïbes en matière de négociations commerciales internationales a été vue comme une illustration des difficultés qu'éprouvent un nombre relativement important de petits États insulaires en développement en raison de la libéralisation du commerce et de la mondialisation. L'importance que la région des Caraïbes attache, dans le cadre de son mécanisme de négociation régionale, à la question de la catégorisation des petits États insulaires en développement a été soulignée, de même que celle du processus de négociation relatif à la Zone de libre-échange des Amériques, qui, en principe, est entré dans sa dernière année. La souplesse dont on cherche à faire preuve dans les négociations pour répondre aux besoins et aux aspirations des petits États insulaires en développement des Caraïbes a été qualifiée de cruciale et les experts y ont vu un effort, de la part des partenaires régionaux, d'accorder un traitement différencié aux petits États insulaires en développement à l'échelle régionale. Il a cependant été fait observer que les négociations relatives au traitement spécial et différencié qui sont en cours dans le cadre du processus de création de la Zone de libre-échange des Amériques n'étaient pas près de s'achever si le traitement spécial demandé pour les petits États insulaires

en développement devait aller au-delà d'une simple assistance technique ou de simples mesures de transition.

La crédibilité de l'action menée par l'ONU pour qu'un traitement particulier soit accordé aux petits États insulaires en développement a été considérée comme particulièrement importante, compte tenu des efforts que font ces pays pour obtenir des instances multilatérales chargées du commerce et du financement du développement un traitement différencié plus favorable. Il a été rappelé que la raison pour laquelle il était demandé de regrouper les petits États insulaires en développement dans une catégorie distincte était qu'il fallait remédier à leurs désavantages structurels à l'aide de mesures internationales de soutien qui tiennent compte de leur insularité. Le succès des efforts déployés par l'ONU pour sensibiliser davantage la communauté internationale aux problèmes particuliers des États insulaires a été reconnu par les experts, qui ont cependant fait valoir que les efforts en question n'avaient pas débouché sur l'adoption de mesures concrètes qui permettent de remédier aux problèmes de ces États, en dépit de l'action menée par l'ONU, ces 30 dernières années, pour encourager l'adoption d'un traitement spécial en leur faveur.

Les experts ont fait observer que l'ambivalence de la définition des petits États insulaires en développement compromettait bel et bien les chances de ces pays d'obtenir un traitement spécial. Ils se sont accordés à dire, avec plusieurs participants, que l'ONU devait chercher à surmonter cet obstacle de deux manières : à court terme, elle devait aider les petits pays insulaires en développement à présenter sans tarder un certain nombre de demandes qu'ils pourraient réitérer à la Réunion internationale de Maurice et, à long terme, les institutions spécialisées de l'ONU et les organismes des Nations Unies compétents devraient se concerter pour définir un ensemble de critères qui permettent d'établir une liste des petits pays insulaires en développement, dont les chances d'obtenir un traitement spécial seraient ainsi accrues. Un consensus s'est dégagé quant à l'importance qu'il y a à appuyer la réalisation des trois objectifs immédiats suivants : i) faire en sorte que tous les petits pays insulaires en développement puissent continuer à bénéficier du plus grand accès préférentiel possible aux marchés; ii) promouvoir des mesures financières et d'investissement qui permettent de compenser les coûts découlant de leur insularité dans un contexte d'érosion des préférences commerciales; et iii) réformer la règle applicable en matière de radiation, afin de traiter avec justice les petits pays insulaires en développement les moins avancés qui ont atteint le seuil de retrait de la liste des pays les moins avancés.

La question de la radiation de la liste des pays les moins avancés a été reconnue par les animateurs et plusieurs participants, non seulement comme revêtant une importance considérable pour les quelques petits pays insulaires en développement qu'elle touche directement, mais aussi comme l'illustration du paradoxe insulaire, qui veut que les petits pays insulaires en développement, à cause de leur revenu par habitant, tendent à être considérés comme relativement prospères alors qu'ils comptent parmi les pays les plus économiquement vulnérables de la planète et sont les moins bien préparés à ne plus bénéficier d'un traitement préférentiel, vu les coûts économique-structurels considérables découlant de leurs désavantages intrinsèques. L'un des moyens possibles de surmonter cet obstacle était de réformer la règle applicable en matière de radiation, en veillant à ce qu'aucun des pays les moins avancés qui ne dépassent pas le seuil de retrait de la

liste conformément à l'indice de vulnérabilité économique ne soit considéré comme pouvant être techniquement radié de la liste.

Il a été souligné que la question des capacités d'approvisionnement revêtait une importance cruciale pour les petits pays insulaires en développement mais les animateurs ont fait valoir que les préférences souhaitables en matière d'accès aux marchés ne serviraient pas à grand-chose si la capacité de produire davantage de biens et de services de meilleure qualité faisait défaut. L'esprit d'entreprise a été qualifié d'élément moteur de la spécialisation économique et plusieurs experts et participants ont souligné qu'il y avait lieu de l'encourager à l'aide de politiques d'investissement appropriées. Pour certains, encourager les jeunes insulaires à créer des entreprises était l'un des meilleurs moyens de favoriser le développement durable, en particulier en matière de tourisme et d'exportation de produits agricoles biologiques, deux secteurs économiques présentant un intérêt particulier pour les petits États insulaires en développement. Enfin, la table ronde a rappelé l'importance des créneaux économiques et pris note de certains bons résultats obtenus par certains pays des Caraïbes et du Pacifique à cet égard.

Il a été souligné que le développement d'un tourisme écologiquement viable posait problème en ce qui concernait non seulement les capacités d'approvisionnement mais aussi les politiques commerciales relevant de l'Accord général sur le commerce des services conclu par les pays membres de l'OMC. Les animateurs ont évoqué une proposition récente tendant à ce que les petits États insulaires en développement des Caraïbes prennent l'initiative de constituer un groupe officieux « d'amis du tourisme » au sein de cette organisation afin de mieux mettre un terme, dans le cadre commercial multilatéral, aux pratiques anticoncurrentielles dont est victime l'économie touristique des petits États insulaires en développement. Ces pratiques étaient considérées comme la principale raison du manque à gagner de ce secteur économique dans bon nombre de ces pays et il fallait les prévenir au moyen de règles convenues sur le plan multilatéral. L'importance des rapports entre commerce et environnement a été soulignée, un accent particulier ayant été mis sur la nécessité d'affiner les règlements en vigueur dans les pays importateurs et de rendre les règles et normes de certification plus favorables aux pays insulaires.

L'importance que revêt le financement du développement dans l'examen de la suite donnée au Programme d'action de la Barbade a été soulignée par les experts, qui ont indiqué que les perspectives de renversement de la tendance à la baisse de l'aide publique au développement des petits États insulaires en développement n'étaient pas encourageantes.

Bon nombre des questions examinées (concurrence, esprit d'entreprise, nécessité de continuer à accorder un traitement préférentiel aux petits États insulaires en développement au motif de leur petite taille et de leur insularité) ont été considérées comme découlant du déclin de l'industrie de la banane au cours des 10 dernières années. Comme l'a fait observer l'animateur de la table ronde dans ses remarques liminaires et finales, elles montraient bien à quel point les petits pays insulaires en développement avaient du mal à ne pas se laisser davantage marginaliser par rapport aux autres pays sur le plan économique.

Table ronde IV

« Promouvoir la diversité culturelle, développer les industries culturelles et donner un plus grand pouvoir à la jeunesse »

Les participants à la table ronde sont partis du point de vue que la diversité culturelle et la protection du patrimoine culturel des petits États insulaires en développement étaient essentielles pour la survie de ces États étant donné le rôle de vecteur de formation de l'identité, de cohésion sociale et de stabilité que jouait la culture. Ils sont également convenus que le développement des industries de la culture et du spectacle dans des domaines tels que la musique, l'art, l'artisanat, les arts littéraires et culinaires, la mode, les festivals, le théâtre, le cinéma et le tourisme culturel pouvait avoir des retombées importantes sur les plans socioculturel et économique. Malheureusement ces activités culturelles autochtones qui peuvent donner un avantage comparatif aux chefs d'entreprise locaux offrent aux petits États insulaires en développement des débouchés encore trop souvent inexploités.

Les participants à la table ronde ont envisagé différents moyens de promouvoir et de soutenir le développement des industries culturelles dans les petits États insulaires en développement qu'ils ont mis en parallèle avec les stratégies de formation et d'autonomisation des jeunes et des femmes visant à offrir de nouvelles possibilités d'emploi et à lutter contre la pauvreté.

Les participants ont recommandé qu'une assistance technique et financière soit apportée aux gouvernements des petits États insulaires en développement pour qu'ils mettent au point des politiques culturelles et des cadres législatifs et institutions susceptibles de stimuler les industries culturelles autochtones. Ils ont appelé de leurs vœux l'amélioration et l'expansion des possibilités et institutions de formation dans les petits États insulaires en développement, notamment celles portant sur les aspects artistiques, économiques et techniques des industries culturelles.

Notant que la commercialisation des produits et services culturels devait être améliorée dans la majorité des petits États insulaires en développement, les participants ont aussi lancé un vibrant appel en faveur de la stimulation de la compétitivité et des capacités d'exportation par le biais des services annexes fournis aux entreprises et insisté sur la nécessité d'une présence des petits États insulaires en développement dans les salons professionnels régionaux et internationaux. Ils ont estimé qu'une assistance technique devait être fournie aux organisations non gouvernementales et aux autres organisations de la société civile dans les domaines de la commercialisation, de la protection des droits de propriété intellectuelle, de la conception, et de la direction artistique et l'organisation de festivals notamment, en vue du développement de l'industrie culturelle.

Le renforcement des capacités institutionnelles, des campagnes de mobilisation et des moyens de travail en réseau des organisations culturelles publiques et privées, des associations professionnelles, des organisations de défense des droits de propriété intellectuelle, des manifestations et entreprises culturelles, en particulier des festivals, a été encouragé de même que l'appui au développement de l'infrastructure des établissements d'enseignement proposant des programmes artistiques et la multiplication des lieux d'organisation de manifestations artistiques et festivals.

Les participants à la table ronde ont évoqué la nécessaire diversification des produits du tourisme grâce à la promotion du développement du tourisme culturel, économique, écologique, sportif et motivé par la santé, axée sur la participation des jeunes.

Ils ont lancé un appel en vue du renforcement des capacités de recherche et de rassemblement de données sur les retombées économiques, y compris l'emploi, les exportations et les ventes. Ils ont également appelé au soutien des musées, galeries, bibliothèques et autres centres de documentation locaux pour recueillir, conserver et diffuser des informations sur le patrimoine culturel des petits États insulaires en développement et pour favoriser les échanges culturels entre artistes de ces pays.

Les participants ont recommandé qu'un appui soit fourni aux petits États insulaires en développement pour renforcer leur capacité de participer aux négociations commerciales internationales portant sur les questions de propriété intellectuelle. Ils ont demandé à ce que les petites et moyennes entreprises de l'industrie culturelle bénéficient d'apports de capital-risque et d'un accès au crédit.

Soulignant la dimension régionale, les participants à la table ronde ont vivement encouragé la mise en place de médias régionaux destinés exclusivement à assurer la promotion des produits et services culturels et du tourisme dans chacune des régions où se trouvent les petits États insulaires en développement. Enfin, ils ont recommandé la création de fonds culturels régionaux ou le renforcement de ceux existant dans toutes les régions où se trouvent les petits États insulaires en développement afin de fournir une source de financement à long terme aux projets et initiatives à vocation culturelle.

Table ronde V

« Vers des sociétés fondées sur le savoir : comment renforcer les capacités en vue d'une meilleure exploitation des possibilités offertes par la science et la technologie dans les petits États insulaires en développement »

Les participants à la table ronde se sont surtout intéressés au renforcement des capacités dans les petits États insulaires en développement et en particulier au rôle de la science et de la technologie. Ils sont convenus qu'une exploitation judicieuse des possibilités offertes par la science et la technologie était essentielle pour le développement socioéconomique de même que pour le développement durable à plus long terme. Ils ont insisté sur la nécessité de développer la coopération Sud-Sud et entre petits États insulaires en développement, notamment entre instituts de recherche et chercheurs, de même que sur l'importance que revêtait la coopération régionale et sous-régionale.

Les participants ont envisagé les stratégies à mettre en œuvre pour tirer des enseignements et recenser les meilleures pratiques de façon à exploiter les possibilités de la science et de la technologie dans les petits États insulaires en développement qui pouvaient ensuite contribuer à l'élaboration de programmes communs plus axés sur les besoins des petits États insulaires en développement et activités de collecte de fonds auprès des donateurs. Ils ont toutefois fait remarquer que la science et la technologie n'étaient pas une fin mais un moyen et qu'elles ne pouvaient à elles seules régler tous les problèmes. Ils ont également recommandé que les connaissances locales et traditionnelles soient mieux exploitées en tant que « sciences appliquées » ce qui serait une solution plus économique et judicieuse

pour de nombreux petits États insulaires en développement et contribuerait à renforcer leur capacité d'adaptation.

Les participants ont fait valoir qu'il fallait améliorer la collecte des données mais aussi veiller à ce que les données scientifiques recueillies soient converties en informations qui soient d'une utilité pratique ce qui pourrait aider les agriculteurs et les pêcheurs des petits États insulaires en développement à devenir des « agents de changement » au sein de leur communauté. Les universités et les instituts de recherche pouvaient favoriser ce type d'échange de données concrètes avec l'appui des donateurs et du secteur privé.

Il a été souligné que l'enseignement et la formation scientifiques et techniques devaient être considérés par les gouvernements aussi bien que par les populations des petits États insulaires en développement comme un investissement et non pas une dépense. Les donateurs internationaux et le secteur privé pouvaient encourager la concrétisation des idées, la transition de la recherche à l'innovation puis de la commercialisation à la vente. Les petits États insulaires en développement pourraient profiter davantage de leur avantage comparatif tel que leur ensoleillement maximal qui pourrait être exploité sous forme d'énergie solaire.

Les particularités qui influent sur la science et la technologie dans chaque pays, notamment le cadre économique, juridique et politique, ainsi que l'infrastructure et le système d'éducation, sont des facteurs cruciaux. Par exemple, le rôle joué par la privatisation dans la lutte contre la pollution et la transformation des déchets dans certains petits États insulaires en développement ne joue pas dans d'autres États. Il est toutefois possible de tirer des enseignements utiles de l'expérience de pays ayant un système différent.

Il a par ailleurs été suggéré que le point commun à tous les petits États insulaires en développement, à savoir la petite taille, suppose une réduction de l'échelle de la recherche et des applications scientifiques. Par exemple, il a été dit que les macromodèles servant actuellement à l'étude des changements climatiques n'étaient d'aucune utilité aux petits États insulaires en développement car ils ne portaient que sur les tendances générales alors que les décideurs avaient besoin de se faire une idée beaucoup plus précise des conditions réelles qui pouvait servir de base aux prédictions d'avenir. Il est donc préoccupant de noter que des modèles de microclimat pourraient ne pas être disponibles avant dix ans.

L'importance de l'évaluation des besoins des petits États insulaires en développement dans le domaine des transferts de technologie a été soulignée et une assistance a été demandée aux Nations Unies et aux autres organisations internationales et régionales, ce qui pourrait faciliter la définition des priorités au niveau sectoriel. Il a été proposé de procéder à un inventaire des technologies, d'origine nationale ou étrangère, existant dans les petits États insulaires en développement. Cet inventaire pourrait être diffusé sur le site Web SIDSnet et faciliterait l'échange d'informations et la coopération Sud-Sud.

Tous se sont accordés à dire qu'il fallait mieux défendre les intérêts et le point de vue des petits États insulaires en développement dans toutes les réunions et instances internationales de façon à intégrer totalement ces États à la sphère multilatérale. La Conférence internationale sur les énergies renouvelables (Bonn, 1^{er}-4 juin 2004) et le prochain Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, 2005) ont fait l'objet de mentions particulières car ils étaient considérés

comme des occasions majeures de faire connaître les besoins et les moyens des petits États insulaires en développement dans le domaine de la science et de la technologie.

Table ronde VI

« Renforcer la capacité d'adaptation : stratégies visant à surmonter les menaces, l'incertitude et la vulnérabilité auxquelles sont exposés les petits États insulaires en développement »

Pour ce qui est de renforcer la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement, les participants à la table ronde se sont penchés sur les questions relatives à la gouvernance, aux connaissances et aux capacités technologiques, à la gestion des risques et la planification préalable aux catastrophes, aux négociations commerciales internationales et aux structures institutionnelles et administratives. Une grande partie des échanges a porté sur la définition, la mise au point et l'utilisation de différents indices de vulnérabilité en tant que moyens de suivre et d'évaluer les risques particuliers auxquels sont exposés les petits États insulaires en développement.

Notant que les petits États insulaires en développement subissent des contraintes économiques structurelles qui les désavantagent – telles que les coûts de transport élevés et l'éloignement par rapport aux principaux marchés – les participants se sont inquiétés de ce que ces États n'était pas reconnus en tant que groupe particulièrement vulnérable aux fins de l'application de l'indice de vulnérabilité économique qui faisait partie des trois critères utilisés par les Nations Unies pour accorder le statut de pays moins avancé. Il a été noté que les deux seuls pays qui devaient être rayés de la liste des pays les moins avancés sur la recommandation du Conseil économique et social étaient en fait des petits États insulaires en développement (Cap-Vert et Maldives) encore que les États Membres aient reporté la date de la décision finale à prendre à ce sujet. De l'avis général de tous les participants à la table ronde, les questions de reclassement et de sortie sans heurt du groupe des pays les moins avancés devaient être examinées en tenant compte des vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement.

Outre l'indice de vulnérabilité économique de l'Organisation des Nations Unies revu tous les trois ans par le Comité des politiques de développement en vue de l'examen du Conseil économique et social, plusieurs autres indices de vulnérabilité concernant directement les petits États insulaires en développement ont été évoqués. L'indice de vulnérabilité environnementale mis au point par la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (PACSU) qui a son siège aux Fidji est actuellement mis à l'essai dans 14 États insulaires du Pacifique, avec l'assistance de pays et d'organismes donateurs. Cet indice qui devrait être au point d'ici à la Réunion internationale de Maurice fait fond sur la décision du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 de soutenir la mise au point et la mise en application subséquente la plus rapide possible, aux conditions convenues, d'indices de vulnérabilité économique, sociale et environnementale et d'indicateurs connexes en tant qu'outils pour la réalisation du développement durable des petits États insulaires en développement.

Un des participants, le professeur Lino Briguglio de Malte, a évoqué un autre indice de vulnérabilité dont il était le créateur, à savoir l'indice de vulnérabilité tenant compte de la capacité d'adaptation. Il a également été noté que la

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes était en train de mettre au point un indice de vulnérabilité sociale pour la sous-région des Caraïbes.

Outre la mise au point et l'application concrète de différents indices de vulnérabilité, les participants à la table ronde ont également envisagé les mesures qui devaient être prises pour renforcer effectivement la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement. Outre des rapports plus détaillés sur le plan technique, l'exécution de projets et l'apport d'une assistance financière étaient nécessaires pour s'adapter aux risques auxquels étaient exposés les petits États insulaires en développement. S'agissant des questions commerciales, il a été dit que les règles existantes de l'OMC ne favorisaient pas les petites économies en général et les petits États insulaires en développement en particulier. Notant que 10 % seulement des petits États insulaires en développement étaient membres de l'OMC, les participants ont recommandé que des mesures soient prises pour favoriser leur accès et leur représentation à l'OMC. Il était également urgent que des exemptions soient accordées aux petits États insulaires en développement pour les sanctions imposées contre les subventions qu'ils accordaient, de même que des compensations financières.

Il était essentiel que les apports d'investissements étrangers directs augmentent de même que les transferts de technologie pour aider les petits États insulaires en développement à mieux exploiter leur base de ressources naturelles. On a été d'avis que les petits États insulaires en développement en tant que gardiens des océans ne pouvaient assurer la croissance de leur économie qu'en mettant en valeur leurs ressources marines notamment halieutiques comme principale source de sécurité alimentaire et d'emploi. De nouvelles menaces pesaient toutefois chaque jour davantage sur ces ressources et elles devaient être combattues.

Notant que les catastrophes étaient le tout premier obstacle au développement et que les ouragans, cyclones et inondations qui avaient frappé récemment les petits États insulaires en développement avaient anéanti des années de développement, on a demandé d'urgence l'adoption de plans et d'objectifs de réduction des risques de catastrophe pour assurer le développement durable des petits États insulaires en développement. À cet égard, des rapprochements ont été faits avec la Réunion internationale de Maurice et la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui se tiendra au Japon en janvier 2005.

Il a également été proposé que l'Alliance des petits États insulaires soit institutionnalisée et notamment qu'elle soit représentée dans différentes capitales et présente lors de réunions internationales mais aussi que le site Web SIDSnet soit étoffé et renforcé pour atteindre cet objectif et développer les moyens de recherche des petits États insulaires en développement eux-mêmes.